

224C0533  
FR0010259150-FS0264

12 avril 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**IPSEN SA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2024, la société Parvus Asset Management Europe Limited<sup>1</sup> (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 avril 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société IPSEN SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 625 782 actions IPSEN SA représentant autant de droits de vote, soit 7,91% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSEN SA sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 6 625 782 actions IPSEN SA (prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, dont (i) 4 981 888 exerçables jusqu'au 3 juin 2024, (ii) 53 438 exerçables jusqu'au 31 juillet 2024, (iii) 1 360 959 exerçables jusqu'au 2 septembre 2024, (iv) 134 809 exerçables jusqu'au 2 décembre 2024 et (v) 94 688 exerçables jusqu'au 31 décembre 2025.

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 83 814 526 actions représentant 132 107 179 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.